



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU	1
2. OUTIL DE GESTION DES STOCKS	1
3. HÉLICE DUC	1
4. ARAPA.....	2
5. MODIFICATION BONUS /MALUS.....	2
6. QUESTIONS DIVERSES	3

Présents

Joseph BOCCIARELLI
Christian BON
Georges CHEVALET
Gérard CHIOCCI
Jean-Pierre COLLE
Gérard COUTELIER
Michel CRUETTE
Gilles HUG
Christian LECUYER
Daniel PERCIAUX
Jean-Michel ROY

Absents excusés:

Pierre ALBERTINI
Daniel GAIME
Marcel JUILLOT

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le Conseil approuve le compte rendu des réunions des 6 février, 27 mars 2015 et de l'assemblée générale.

Le secrétaire général cosignera avec la président la déclaration en préfecture du nouveau bureau.

2. OUTIL DE GESTION DES STOCKS

L'outil de gestion des stocks fonctionne. Des administrateurs seront désignés comme gestionnaire de notre site de pièces détachées.

L'outil permet de trouver rapidement les pièces disponibles. La procédure prévoit que le club remplisse une demande de pièce puis démarre une transaction avec l'ANEPVV. La finalisation de l'achat doit être faite par le président du club et/ou le responsable technique.

Nous avertissons par mail les clubs de l'ouverture du site. Nous créons les comptes un compte par club avec identifiant et mot de passe.

Il reste à enrichir ce site par la mise en ligne de toutes les pièces que l'ANEPVV possède : les pièces neuves SOCATA mais également les pièces récupérées sur des planeurs accidentés.

Dans ce but, des déplacements d'une équipe d'administrateurs de l'ANEPVV sont prévus à Chambley et Vinon pour photographier les pièces stockées et les mettre en ligne.

3. HÉLICE DUC

L'hélice DUC penta-pale a des soucis de certification car l'entreprise ne peut financer la totalité de cette démarche.

La contribution de l'ANEPVV était de mettre à la disposition de l'entreprise DUC un moteur afin que les essais au banc puissent se poursuivre. Cette hélice numéro deux intègre les modifications nécessaires après la perte d'une pale de l'hélice numéro un. Cette hélice modifiée devrait pouvoir être montée sur tous les avions DR 400, Rallye,...

Mais quel est le marché pour ces hélices ? Le responsable technique de la FFVV pense que ce marché est de cinq hélices ! Dès lors comment pouvons-nous récupérer l'avance que nous pourrions consentir.

Cette hélice a l'énorme avantage d'être beaucoup moins bruyante. Son prix est d'environ 6 000 € TTC. Ce coût peut être diminué, jusqu'à 80% semble-t-il car des aides sont consenties par la DGAC.

L'ensemble de ces éléments font penser au Conseil que le marché de cette hélice est un marché de remplacement. Il n'est donc pas interdit de penser qu'aidé par la DGAC les clubs, au moment où ils auront besoin d'une hélice se tournent vers cette hélice DUC.

Il est possible, si nous décidons de mettre de l'argent pour cette certification de considérer que la somme avancée serve à une commande d'hélices que nous stockerions. Ainsi, nous pourrions reconstituer notre réserve d'hélices à destination des clubs.

Toutefois et pour le moment, le conseil décide de demander des éclaircissements sur divers points non abordés par le constructeur et qui semblent primordiaux aux administrateurs. Michel Cruette est chargé du suivi du dossier.

4. ARAPA

EXPLICATIONS DES DÉCISIONS

Rappelons que la FFVV et l'ANEPVV ont décidé conjointement de sauver l'ARAPA. Cette décision a plusieurs avantages :

- Elle évite un dépôt de bilan préjudiciable à l'image de marque du vol à voile français ;
- Elle conforte la synergie existant entre la FFVV et l'ANEPVV pour le plus grand bien des clubs ;
- Elle permet de conserver un atelier associatif à la disposition des clubs ;
- Elle devrait aider à trouver une solution posée par le souhait de la SN CENTRAIR de ne plus assumer la navigabilité des planeurs qu'elle a construits par le passé ;
- Elle permet de sauvegarder tous les agréments techniques liés au fonctionnement de l'atelier même si quelques petits soucis se posent actuellement en raison de l'absence de responsable d'atelier référencé. Ce problème devrait pouvoir trouver une solution provisoire assez aisément et rapidement.
- Elle autorise enfin la poursuite d'une activité peinture grâce à la très belle et moderne cabine de peinture installée ces dernières années. Un administrateur propose même de louer cette cabine afin de générer des rentrées d'argent.

SITUATION ACTUELLE

L'ARAPA a, actuellement, un besoin de trésorerie. La FFVV s'est engagé à apporter un montant maximum de 20 000 €. Rappelons que l'ANEPVV avait apporté, quant à elle, la somme de 50 000 € au moment où les problèmes graves de fin d'année ont été portés à notre connaissance. Par ailleurs, une avance de 25 000 € sur travaux faits pour le compte de l'ANEPVV et pour un DR 400 avait été consentie. Ces travaux sont en cours.

Pour assurer un suivi rigoureux de ce qui se passe à l'ARAPA, une réunion FFVV-ANEPVV-ARAPA sera programmée rapidement. Par ailleurs, une réunion du conseil d'administration de l'ARAPA est prévue en juin.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dès à présent l'atelier a quelques commandes de travaux de maintenance. Es commandes généreront bien entendu des factures. Le Conseil souhaite obtenir le plan de charge de l'atelier afin de bien évalué dans le temps les chances de redémarrage.

Brigitte Fontin qui est mise à la disposition de l'ARAPA trois jours par semaine par la Fédération doit pouvoir apporter des éléments sur ce plan de charge. Brigitte devrait également pouvoir nous apporter des éléments financiers indiscutables après l'audit qu'elle a mené et qui se poursuit toujours aux dires de notre président. Actuellement et après le licenciement du responsable de l'atelier, trois mécaniciens avion et un mécanicien planeur travaillent à l'atelier. Nous devrions pouvoir relancer l'activité rapidement si nous parvenons à effacer la mauvaise réputation qui s'est abattue sur l'atelier en moins d'un an.

Le conseil approuve l'idée du président de refaire un LS6 cassé en utilisant un fuselage orphelin d'ailes et deux ailes récupérées lors d'un autre accident. Nous pourrions exposer ce planeur refait lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération et le mettre en vente.

Les administrateurs concluent leur discussion en rappelant qu'ils sont attachés à l'existence de l'Arapa tout en rappelant que celui-ci doit être viable sinon rentable.

5. MODIFICATION DU RÉGIME DU BONUS / MALUS

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Lors de notre assemblée générale nous avons annoncé vouloir changer le régime de bonus/malus du règlement intérieur.

Rappelons que l'ancien ratio qui était calculé en fonction du rapport entre le solde des comptes et le cumul des cotisations depuis l'origine de l'inscription à l'ANEPVV du club, tendait vers zéro puisque le dénominateur augmente en permanence alors que le numérateur n'évolue que peu. Les clubs les plus anciens sont ainsi pénalisés car leur taux de BONUS reste excessivement faible. D'autre part le MALUS généré

par cette règle n'est souvent pas assez « fort » pour qu'un club accidenté retrouve rapidement des comptes à l'équilibre.

RÉFLEXIONS EN COURS

L'objectif est de conserver la philosophie du BONUS/MALUS. C'est pourquoi le Conseil a décidé de remplacer le dénominateur (somme des cotisations) par dix cotisations annuelles de base (hors bonus/malus) de l'année précédente.

Notre trésorier a effectué quelques simulations avec les règles que le conseil a établies. Bien entendu ces simulations sont effectuées sans préjuger des casses qui peuvent toujours advenir.

Si la formule avait été changée cette année, alors

- 18 clubs subiraient des augmentations de cotisation de plus de 10% avec un maximum de près de 40% mais représentant une somme de 138 € ; Toutefois dans cette catégorie 5 associations adhérentes souffriraient d'une hausse conséquente ;
- 9 clubs supplémentaires supporteraient une cotisation en croissance de plus de 5% ;
- 4 clubs subiraient une augmentation modérée de 2 à 5% ;
- 46 associations auraient une cotisation stable (+2 à -2%)
- 82 clubs accepteraient volontiers une baisse de leurs cotisations ;
- Globalement et pour l'ensemble des clubs, les cotisations appelées seraient en baisse de 5,39%.

La simulation calculant les cotisations 2016 – toujours sans aucune casse – montre que seuls cinq clubs subissent une augmentation de plus de 10%.

DISCUSSION

Bien entendu, le Conseil restera attentif aux augmentations importantes de cotisations – cinq clubs pour le moment – mais également aux clubs qui rembourseront leur dette sur de nombreuses années. Ainsi, sur les bases actuelles :

- 5 associations ne retrouveront l'équilibre de leurs comptes qu'au-delà de dix ans avec un maximum de 28 ans !
- 8 associations supplémentaires demanderont un délai de 5 à 10 ans avant d'être à zéro ;

La longue discussion qui suit tente d'envisager les problèmes posés par ces nouvelles règles. En résumé, les variations des cotisations vont évoluer plus brutalement, un peu comme les primes d'assurances-voiture en cas d'accident. Mais ces variations plus brutales permettent également de retrouver un bonus significatif pour les clubs les plus anciens.

Le problème du Conseil est de déterminer ce qui est admissible comme hausse « brutale » de cotisations pour les clubs. La situation disparate des clubs et leurs tailles bien différentes conduisent à plusieurs réponses parfois antinomiques ! C'est pourquoi certains administrateurs souhaitent se laisser la possibilité de traiter les cas extrêmes au « cas par cas ».

DÉCISIONS

Ne parvenant pas à décider d'une règle satisfaisante pour tous, le conseil demande de nouvelles simulations avec un calcul de dénominateur de 15 ans ou de 20 ans de cotisations, ceci afin de diminuer la brutalité d'augmentation l'année suivant un accident. Enfin, le conseil demande également une dernière simulation intégrant une casse moyenne de 10 000 € pour tous les clubs.

La décision est reportée au prochain conseil.

NOTA BENE

Rappelons que lorsqu'un club inscrit des matériels en compte « accidents » alors c'est l'ensemble des matériels qui doit être inscrits.

6. QUESTIONS DIVERSES

Les moteurs

La parité du Dollar ayant considérablement évolué, les pièces Lycoming ont augmentées d'environ 30% ! Un moteur neuf coûte désormais à l'achat 56 631 € TTC au lieu de 42 567 € voici un an !

Les pièces détachées nécessaires à la RG revenaient autrefois à 16 000 € environ. Elles vont coûter désormais 21 000 €. La main d'œuvre sur travaux effectués à Castelnaudary sera facturée cette année 7400 € TTC.

La révision d'un moteur coûtera donc désormais 28 000 € TTC. C'est le prix de revient alors que les clubs paient 20 000 € à l'ANEPVV. Il est donc évident que nous sommes contraints d'ajuster la participation imputée aux clubs. Cet ajustement sera fait en deux temps en espérant que le Dollar américain soit désormais stabilisé par rapport à l'Euro.

Le conseil décide de demander aux différents prestataires de service possible d'actualiser les devis des autres fournisseurs. Gérard Chiocci demande l'actualisation du devis de l'entreprise DAVID en Italie.

Le Conseil décide de faire évoluer l'imputation au club de 20 000 € à 23 000 € pour le 4 cylindres et à 29 000 € pour le 6 cylindres, ceci à titre provisoire à partir du 1^{er} juin 2015.

Les problèmes du club de Carpentras

Le club de Carpentras a « cassé » son MCR 180. Les adhérents du club, pour diminuer les coûts de remise en état se sont investis dans les réparations. Toutefois, une complication est survenue avec la jambe de train avant. Aussi le club a-t-il décidé, bien à contrecœur mais pour gagner du temps d'acheter une jambe neuve. AUPA DYN'AERO a livré une jambe de train non conforme et impossible à modifier pour pouvoir la monter.

La réponse d'AUPA DYN'AERO est claire : la société ne peut fournir une jambe de train neuve pour le MCR numéro 2 et ne peut pas non plus fournir les pièces nécessaires comme des bagues en bronze pour que le club réalise lui-même son « tube » !

Le club est donc contraint de trouver une solution de remplacement par ses propres moyens.

Par ailleurs et pour se dépanner et poursuivre les vols, le club de Carpentras a acheté un Rallye d'occasion. Sur le train avant de ce Rallye, le club a découvert un problème un peu gênant. Il a donc commandé à l'ANEPVV une pièce qui était en stock à l'atelier de Vinon. Malheureusement cette pièce neuve livrée sans *Form one* n'a pu être techniquement montée. De plus le club a constaté sur son compte Prévoyance que cette pièce était facturée 6 967,75 €. Le club demande donc des éclaircissements mais également de pouvoir faire retour à l'atelier de Vinon de cette pièce qui ne lui sert à rien.

Les administrateurs acceptent sans aucune réserve le retour et le remboursement au compte de la pièce incriminée. Le trésorier est chargé de l'enquête qui permettra de préciser ce que recouvre la somme prélevée sur le compte du club. Nous tiendrons le club de Carpentras informé dès que nous serons en possession des éléments.

Les radios 8,33

Un club demande à pouvoir prélever un peu de son solde positif pour acquérir des radios 8.33. La décision est reportée par le Conseil qui souhaite étudier la question d'une façon globale pour l'ensemble des clubs.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée vers 14h00.

**La prochaine réunion du CONSEIL se tiendra le 25 juin 2015 à 9h30
dans les locaux de l'ARAPA à Vinon.**

